

CSA EA : Un budget de l'EA défavorable et le calendrier des mobilités enseignants revu

ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES

LES INSTANCES



CSA EA du 19 novembre 2024, ajustements budgétaires pour l'enseignement agricole, incluant des réductions de crédits, la suppression de postes. Ces décisions soulèvent des inquiétudes quant à l'atteinte des objectifs agroécologiques et de renouvellement des générations d'agriculteurs. Mobilité enseignants : titulaire et contractuels, mouvement au même moment en février.

Un comité social d'administration de l'enseignement agricole (CSA EA) s'est tenu le mardi 19 novembre 2024 à la DGER, en voici les points essentiels :

Budget :

Le projet de loi de finances 2025 prévoyait initialement 35 millions d'euros (M€) de crédits supplémentaires pour l'enseignement technique agricole (programme 143). Cette hausse globale se faisait néanmoins sans création de postes (schéma d'emploi nul) et avec des évolutions défavorables au sein du programme sur les dépenses autres que celles de personnels (bourses, inclusion scolaire...).

Or, en raison des restrictions budgétaires **le projet initial évolue à la baisse et diminue pour le MASAF de 115 M€** Après prise en compte des mesures annoncées sur les jours de carence et les indemnités d'arrêt maladie, cela va se traduire par **une baisse de 18 M€ sur le programme 143 et la suppression de « quelques dizaines » de postes dans l'enseignement agricole**, sans plus de précisions à ce stade.



Pour le SEA-UNSA, cette baisse annoncée sur un **projet de budget initial déjà sans ambition** est en totale **contradiction avec les objectifs portés** par la future **loi d'orientation agricole** (renouvellement des générations d'agriculteurs et transition agroécologique). Sans moyens à la hauteur, les objectifs seront difficiles voire impossibles à atteindre.

Financement du privé :

Le PLF prévoyait également **une augmentation de 3 M€ des crédits alloués aux MFR** en raison de leur difficultés financières liées à la hausse de leurs charges de fonctionnement (difficultés que connaissent aussi les EPL...). Après l'étude du texte à l'Assemblée nationale, l'aide envisagée est désormais **de 20 M€**. **Combien va-t-on atteindre une fois le texte définitivement adopté ?**

Rappelons que l'aide financière de **l'État en direction des MFR est encadrée par le code rural**. Elle est fonction du nombre d'élèves accueilli, du nombre de postes de formateurs et de leur coût. **Cette aide est également plafonnée dans le cadre d'un protocole d'accord financier** (l'aide ne pouvant pas dépasser une certaine enveloppe plafond de crédit, quel que soit par ailleurs le nombre d'élèves dans les classes). **Ce plafond est désormais levé et ne limite plus le financement des MFR.**



Pour le SEA-UNSA, le **soutien accordé aux MFR** ne doit pas **masquer les difficultés des EPL** qui sont bien réelles compte tenu du **désengagement des Régions**. Les **EPL ont tout autant besoin du soutien** de l'État pour faire face à leurs charges de fonctionnement. D'autre part, la **suppression du plafond de financement** pourrait avoir un impact sur **les équilibres régionaux des différents réseaux de l'EA** car celui-ci agissait comme régulateur du nombre d'élèves accueilli dans le privé. Comment va désormais se réaliser cette régulation ?

Effectifs :

La tendance est positive puisque les effectifs augmentent cette année de **+1% (public, privé, supérieur confondus)**. Dans un contexte de baisse démographique générale, cette évolution favorable est la preuve de l'attractivité de l'EA (en parallèle, l'Éducation nationale voit ses effectifs baisser de -0,4%). Notons que les chiffres de l'apprentissage seront connus en janvier prochain et permettront alors de faire un bilan global.



Pour le SEA-UNSA, ce premier bilan constitue un **signal favorable mais il cache évidemment des disparités territoriales importantes** : certains établissements ruraux peinent à remplir leurs classes. Le secteur de la **transformation (agroalimentaire) est toujours en souffrance (-9%)** tout comme l'est celui des classes de **BTSA (-3%)**. Cela doit guider les actions en faveur de **l'attractivité de l'EA** afin de **préserver le maillage territorial** des EPL et **l'intégrité des formations** dans tous les secteurs de diplômés.

Mobilités enseignants : modification du calendrier.

Le calendrier des mobilités enseignants va être revu dès l'an prochain. **Désormais le mouvement des titulaires et des contractuels ACEN CDD et CDI se déroulera au même moment, au mois de février.**

Les raisons de ce choix : La DGER veut gagner en **souplesse** sur le calendrier et mieux **anticiper les besoins en poste enseignants** en lien avec les évolutions de cartes des formations. Pour cela le mouvement des titulaires et ACEN CDI doit être reculé d'un mois et celui des ACEN CDD avancé. **Une seule note de service paraîtra et regroupera tous les postes disponibles (titulaires et contractuels d'ajustement). Les règles de priorité en faveur des titulaires seront conservées** : les contractuels pourront se positionner sur tous les postes mais ne pourront en obtenir un de titulaire qu'en l'absence d'une demande de la part d'un titulaire.



Le SEA-UNSA alerte sur le **brouillage** que ce changement de calendrier va engendrer sur la lecture des postes par les collègues. La future **note de service** devra être sur ce point **le plus claire et explicite possible**. Ce changement de calendrier risque également de générer une **surcharge de travail en établissement** puisque tous les mouvements enseignants se retrouveront concentrés sur une courte période.

Le projet de loi de finances continue son parcours parlementaire chaotique et ce que nous observons nous questionne sérieusement sur la sincérité des débats.

Tout d'abord un projet annuel de performances du programme 143 erroné, sans explications, qui affecte la lecture que l'on peut faire de la répartition des crédits entre privé et public. Ensuite une incohérence entre d'une part des débats en commission qui débouchent sur l'adoption d'amendements du groupe de l'ex-majorité visant à augmenter les moyens de l'enseignement agricole public et d'autre part une Ministre qui annonce au Sénat un coup de rabot à contre sens : où est la cohérence de la coalition gouvernementale ? Un seul sujet semble faire consensus depuis l'examen du PLOA : celui du soutien aux établissements du privé, en particulier les MFR, 3

M€ dans le projet initial puis 20 M€ par amendement. L'intention est claire mais incompréhensible puisque dans un contexte de désengagement des Régions les EPL ont tout autant besoin du soutien de l'État. Bref, le SEA-UNSA reste mobilisé pour que l'enseignement agricole public obtienne des crédits à la hauteur des enjeux qui sont les siens.

Sur la **LOA** et l'objectif d'**augmenter le nombre de diplômés** : nous nous inquiétons particulièrement des conséquences **sur la carte des formations**. Quelles sont les intentions exactes derrière le volet redynamisation des contrats territoriaux de consolidation de formation ? S'agit-il de réorienter **les moyens vers les classes du secteur de la production au détriment des autres secteurs de diplômés de l'EA** ? Cette logique aurait un impact sans précédent sur le maillage territorial des EPL. **Toutes nos formations répondent à des besoins dans les territoires** et c'est plus un manque d'attractivité qui explique la fragilité de certains effectifs qu'un défaut d'insertion.

Autre disposition de la future **LOA**, le **diplôme bac+3** ou « **Bachelor agro** » comme il ne faut pas l'appeler. Nous tenons à exprimer notre préoccupation vis-à-vis du scénario « 3 années dont 2 de BTSA ». Sauf à pouvoir le généraliser à toutes nos formations, **il semble périlleux de l'adopter en l'état**. En effet, ce scénario pourrait conduire **en cascade à fragiliser toutes les autres classes de BTSA**. Il y aurait d'un côté des lycées avec un BTSA et de l'autre ceux avec un Bachelor agro masquant les BTSA. **L'impact sur la visibilité des classes et sur leur attractivité paraît inévitable**.

Enfin nous réaffirmons notre opposition à la semestrialisation : pour la modification de l'équilibre **entre CCF et EPT d'une part** et pour les **conséquences de l'annualisation partielle des services d'autre part**. Sur ce dernier point, l'effet se confirme à la faveur du déploiement : certains collègues se retrouvent **en sous-service temporaire d'une année** car la plupart de leurs heures est renvoyée vers la deuxième année. Les D2 doivent **revoir la répartition globale des heures parfois au détriment de la cohérence pédagogique** et se retrouvent dans des **impasses pour réaliser les EDT**. La **gestion des heures non affectées des autres référentiels combinée aux contraintes de la semestrialisation s'avère difficile voire impossible d'un point de vue pratique**.

aHR0cHMIM0EIMkYIMkZ1bnNhLXNIYS5mciUyRmNvbW11bmlxdWUIMkZjb21iaWVuLXZlLXZvdXMtY29